



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

N°1622023

**Le Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de la Route, et notamment les articles R 44 et R 225,

**Considérant** que pour donner suite à la demande de l'entreprise déménagements CAYROU-SARTOR afin de faciliter le déménagement de l'immeuble au 26, rue du Vieil Hôpital, il y a lieu de prendre les mesures de sécurité suivantes :

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits pour la portion située entre la rue Edouard Crouzet et la place Emmanuel Turle le 6 septembre 2023 de 7 heures à 18 heures.  
La circulation sera interdite durant la même période.

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par l'entreprise déménagements CAYROU-SARTOR.  
Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

**Article 3 :** L'entreprise déménagements CAYROU-SARTOR demeurera seule responsable des nuisances et des dégâts qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens pendant la durée de ce chantier. L'entreprise déménagements CAYROU-SARTOR mettra en place toutes les mesures de sécurité nécessaires.

**Article 4 :** La Gendarmerie et la Police Municipale de Lisle-sur-Tarn seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 30 août 2023

Le Maire,  
Maryline LHERM



Pour le Maire,  
**L'Adjoint délégué :**  
Patrick GAILLIAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le.....et/ou notifié à l'intéressé(e) le ..... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.